



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
25 janvier 2011
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 octobre 2010, à 10 heures

Présidente : M^{me} Würtz (Vice-Présidente) (Hongrie)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-58841X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M^{me} Ochir (Mongolie),
M^{me} Würtz (Hongrie), Vice-Présidente, prend la
présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

**Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays
en situation particulière**

- a) **Quatrième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés (A/65/80-
E/2010/77)**
- b) **Mesures spécifiques répondant aux besoins
et problèmes particuliers des pays en
développement sans littoral : résultats
de la Conférence ministérielle internationale
des pays en développement sans littoral
et de transit, des pays donateurs et des
organismes internationaux de financement
et de développement sur la coopération
en matière de transport en transit (A/65/215)**

1. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (A/65/80-E/2010/77), qui évalue les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, décrit les mesures adoptées par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement et les résultats obtenus et donne des informations récentes sur les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 2011. Il ajoute qu'un groupe récemment nommé de personnes éminentes chargé de donner des conseils sur les mesures d'appui internationales nécessaires pour accélérer le développement des pays les moins avancés a récemment tenu sa première réunion, axée sur l'importance de la gouvernance à tous les niveaux et sur la situation des États qui sortent d'un conflit et des États fragiles.

2. L'orateur présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Application du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement

et de transit » (A/65/215), qui donne un aperçu des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et de la déclaration relative à l'examen à mi-parcours de ce programme, ainsi que des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et propose un certain nombre de recommandations pour la suite.

3. **M. Alyemany** (Yémen), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, comme le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 prend fin cette année, le Groupe est très préoccupé par l'insuffisance des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la faim, l'égalité des sexes et la mortalité maternelle. Il s'inquiète aussi du fait que, alors qu'il ne reste que cinq ans jusqu'à l'échéance de 2015, les pays les moins avancés sont en retard sur le calendrier de la réalisation des OMD. Il convient donc que les pays développés honorent tous leurs engagements relatifs aux OMD, en donnant la priorité à l'accélération de la réalisation de l'Objectif 8.

4. Le Groupe des 77 et la Chine apprécient les efforts faits pour répondre aux problèmes d'endettement des pays les moins avancés, notamment au moyen de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette, mais il faut que la communauté internationale prenne des mesures supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'annulation de la dette des pays les moins avancés. Il est aussi préoccupant qu'un certain nombre de pays pauvres très endettés se retrouvent en situation de surendettement ou de menace imminente de surendettement. Comme les problèmes d'endettement des pays les moins avancés qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE ont été aggravés par les crises mondiales, le Groupe appelle les institutions de Bretton Woods à élargir l'Initiative à tous les pays les moins avancés.

5. Le Groupe a constaté que l'accès en franchise de droits et de contingents n'a pas entraîné d'augmentation de la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial, part qui reste minime. Il a considéré qu'on n'a pas attaché assez d'importance à l'augmentation des capacités de production et à la diversification de l'économie et des exportations.

6. Le Groupe attaché la plus grande importance à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul au milieu de 2011, et souligne que, suite à une évaluation détaillée de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, il convient que la Conférence adopte pour la décennie suivante un programme d'action ambitieux, détaillé, tourné vers l'avenir et axé sur les résultats. Il faut accroître le soutien international au moyen de mesures fondées sur un partenariat pour le développement élargi et de prendre des dispositions efficaces pour le suivi de la mise en œuvre du nouveau programme d'action.

7. D'après le rapport du Secrétaire général (A/65/215), les pays en développement sans littoral ont eu un taux de croissance moyen de 7,8 % sur la période 2003-2007 et de 6 % en 2008. Le Groupe se félicite de ces résultats, mais il sait bien qu'un seul indicateur économique ne permet pas de se faire une idée complète du développement d'un pays. Par exemple, cette croissance ne s'est pas accompagnée d'un recul notable de la pauvreté. Comme le dit le rapport, les progrès en matière de lutte contre la pauvreté, la faim et la mortalité maternelle ont été très lents, de même qu'en ce qui concerne l'augmentation des surfaces couvertes de forêts et la proportion de la population disposant d'un assainissement amélioré, ainsi que la parité des sexes dans l'éducation secondaire et tertiaire.

8. Le Groupe a rappelé que l'absence de façade maritime, aggravée par l'éloignement des marchés mondiaux, crée pour les pays en développement sans littoral des besoins spéciaux. À l'ère de la mondialisation, le commerce extérieur est un moyen essentiel d'intégration dans l'économie internationale. À cet égard, les pays en développement sans littoral sont les plus défavorisés. C'est pourquoi l'échec du Cycle de Doha pour le développement est très néfaste pour eux.

9. Le Groupe est aussi préoccupé par le fait que les pays en développement sans littoral sont mal placés pour attirer des investissements privés, bien qu'ils aient créé un climat plus favorable à l'investissement en réduisant la bureaucratie et en simplifiant les formalités. Il faut donc prendre des mesures volontaristes pour faciliter l'investissement public et privé, en vue de la réalisation complète du Programme d'action d'Almaty.

10. **M. Charlier** (Belgique), intervenant au nom de l'Union européenne, de pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), de pays engagés dans le processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et de l'Arménie et de la République de Moldova, dit que l'Union européenne attend avec intérêt la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul en 2011, et offrira une occasion de mobiliser un appui en faveur des pays les moins avancés où, en dépit d'un taux de croissance encourageant, la pauvreté extrême existe toujours, la population souffre encore de sous-alimentation et les progrès réalisés en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ont été insuffisants. L'Union européenne est prête à apporter une contribution active à la Conférence d'Istanbul en ouvrant un débat sur les principes directeurs des politiques futures en faveur des pays les moins avancés. Cette Conférence offrira une excellente occasion de faire le bilan de ce qui a donné de bons résultats et de ce qui n'a pas encore été accompli dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles. Les questions essentielles sont notamment le problème de la dépendance à l'égard des produits primaires, la marginalisation des pays les moins avancés dans le cadre de la gouvernance économique mondiale et la vulnérabilité de ces pays face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

11. Certes, chaque pays doit assumer la responsabilité de son propre développement économique et social, mais le Programme d'action de Bruxelles a mis en place un cadre de partenariat par lequel les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont pris plusieurs engagements importants. Pour sa part, l'Union européenne a fait de gros efforts afin de tenir ses engagements au cours de la dernière décennie; en particulier, elle a presque doublé son aide aux pays les moins avancés, qui est passé de 7,5 milliards d'euros en 2000 à 13,5 milliards d'euros en 2009, soit 0,12 % de son revenu national brut (RNB). Elle a donc fait des progrès considérables dans la réalisation de son engagement collectif d'affecter au moins 0,15 % de son RNB à l'aide aux pays les moins avancés à partir de 2010. Individuellement, de nombreux pays membres de l'Union ont déjà atteint cet objectif.

12. Il faut employer le plus efficacement possible toutes les ressources disponibles pour le développement. L'Union européenne a adopté un cadre opérationnel sur l'efficacité de l'aide qui définit des mesures concrètes pour donner effet à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra. Elle a poursuivi ses efforts visant à ramener la dette à un niveau supportable dans le cadre de l'Initiative PPTE, en qualité tant de donateur que de créancier. Toutefois, l'efficacité de son aide dépendra en dernière analyse de l'appropriation, par les pays les moins avancés, de leurs propres stratégies de développement, qu'ils doivent aussi conduire, et de la mobilisation de ressources nationales.

13. L'Union européenne considère que des marchés ouverts, complétés par une libéralisation progressive du commerce extérieur et de l'investissement, qui doivent s'appuyer sur des règles multilatérales appropriées, peut faciliter une croissance bénéfique pour tous et respectueuse de l'environnement, base du développement durable. Elle s'est totalement engagée pour la conclusion d'un accord ambitieux, équilibré et complet dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, qui apporterait des avantages importants aux pays en développement et en particulier aux pays les moins avancés. À la Conférence de Bruxelles de 2001, elle s'est engagée à accorder un accès en franchise de droits et de contingents à tous les produits importés des pays les moins avancés. En conséquence, toutes les importations provenant de ces pays, à l'exception des armes et munitions, jouissent actuellement d'un accès en franchise intégrale de droits et de contingents au marché de l'Union européenne.

14. En outre, l'Union européenne a fourni plus de 50 % de l'aide globale relative au commerce extérieur et du budget de l'aide pour le commerce, dans le but de mettre la mondialisation au service des pays les moins avancés. L'aide liée au commerce fournie par l'Union européenne se monte à 2 milliards d'euros par an et la contribution au Programme Aide pour le commerce a atteint le niveau sans précédent de 10,4 milliards d'euros en 2008.

15. L'Union européenne renouvelle son engagement de mettre œuvre le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral, dont l'absence de façade maritime et l'éloignement géographique par rapport au marché mondial contribuent à la persistance de la pauvreté. Le développement des infrastructures, la facilitation des

échanges commerciaux et l'intégration économique régionale sont donc indispensables pour leur développement. L'Union européenne fournit une aide financière et une assistance technique pour le renforcement des infrastructures de transport, de télécommunication et de distribution de l'eau et de l'électricité et apporte aussi une contribution financière à la modernisation des douanes et des autres infrastructures de facilitation du commerce dans les pays en développement sans littoral. Elle est elle-même un bon exemple de l'importance de la coopération économique et commerciale régionale et ses membres sans littoral peuvent témoigner des avantages qu'apporte l'intégration régionale.

16. **M. Acharya** (Népal), intervenant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le programme d'action de Bruxelles incarne le principe de la responsabilité partagée en matière de développement, avec des objectifs et des engagements clairs que doivent tenir tant les pays les moins avancés que leurs partenaires de développement. Toutefois, la mise en œuvre de ce programme est loin de répondre aux besoins et attentes des pays les moins avancés.

17. Malgré tous les efforts qu'ils ont faits ces dernières années, les pays les moins avancés sont manifestement en retard pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international : près de la moitié de leur population vit encore dans une pauvreté extrême et souffre de la faim. Il est décourageant de constater que le nombre de pays les moins avancés a augmenté et non diminué et que seuls deux pays ont réussi à sortir de la catégorie des pays les moins avancés durant la décennie écoulée. Cela amène à se demander si les mesures d'appui international actuelles répondent efficacement aux contraintes structurelles et aux handicaps bien connus de ces pays. Les crises multiples, qui s'aggravent mutuellement, ajoutées à l'impact disproportionné du changement climatique, ont grandement compromis leurs efforts de développement. En raison de l'aggravation du chômage et du fait que les États sont de moins en moins en mesure de financer des filets de sécurité sociale satisfaisants, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ne cesse d'augmenter.

18. Les pays concernés doivent assumer la responsabilité première du développement, mais le développement doit être une entreprise collective de tous en raison de la mondialisation et de

l'interdépendance des pays. À cet égard, il convient que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'acquitte de la mission qui lui est confiée dans la résolution 63/227 de l'Assemblée générale et produise un programme d'action ambitieux, complet, tourné vers l'avenir et axé sur les résultats. Il faut donc que les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement collaborent pour la préparation des travaux de fond de cette Conférence.

19. Les priorités du Groupe sont claires : appuyer le développement humain et économique, le renforcement des capacités de production et des infrastructures, y compris l'agriculture, et mettre en place des mesures d'appui internationales plus fortes pour compléter l'appropriation nationale. Une des lacunes les plus évidentes du Programme d'action de Bruxelles est l'absence de mécanisme de suivi efficace. La mise en place d'un tel mécanisme devrait contribuer à faire en sorte que le prochain programme d'action atteigne ses objectifs par l'obtention de résultats rapides en faveur des pauvres. Il faut aussi créer un mécanisme pour réduire l'écart entre les annonces de contributions et les versements effectifs.

20. En conséquence, le Groupe appelle la communauté internationale à faire un travail de préparation sur le fond de la Conférence, avec une participation effective des pays les moins avancés eux-mêmes, pour assurer le succès de la Conférence. Il appelle aussi les institutions internationales de financement à accorder un statut spécial aux pays les moins avancés et à fournir l'aide nécessaire à la Conférence. Un engagement renouvelé, appuyé par une forte volonté politique et par des ressources suffisantes, sera nécessaire pour faire des progrès dans les années à venir.

21. Parlant en qualité de représentant du Népal, pays en développement sans littoral, l'orateur dit que les obstacles géographiques mettent ces pays en situation difficile du fait qu'ils accroissent le coût de leurs échanges commerciaux de 15 à 20 %. Les pays en développement sans littoral ont donc besoin d'un appui plus important et prévisible de la communauté internationale pour renforcer leurs capacités commerciales.

22. **M^{me} Wahab** (Indonésie), intervenant au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), qui appuie la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine, dit qu'il y a eu quelques progrès depuis

l'adoption du Programme d'action de Bruxelles 10 ans plus tôt. Les actions menées par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont entraîné une expansion économique et des améliorations sociales. Un pays a pu sortir de la catégorie des pays les moins avancés et deux autres devraient en sortir dans un proche avenir. Toutefois, de nombreux facteurs sur lesquels les pays les moins avancés ne peuvent avoir aucune influence ont érodé les gains réalisés, notamment l'impact très prononcé de la crise alimentaire, de la crise de l'énergie et de la crise financière et du changement climatique. Ces pays sont handicapés par l'insuffisance des capacités de production et le manque de diversification et de partenaires commerciaux, ainsi que de la diminution des ressources. Malgré tous leurs efforts, ils ne pourront probablement pas atteindre la plupart des objectifs du Programme d'action de Bruxelles ni des OMD.

23. Dans ces conditions, il convient de réaffirmer et de renforcer encore les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles en vue de construire un véritable partenariat mondial pour le développement entre les gouvernements des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Pour accélérer la réalisation des OMD, il faut en priorité renforcer les capacités de production des pays les moins avancés de manière qu'ils puissent résister aux chocs externes, promouvoir le développement de l'agriculture, renforcer la mobilisation des ressources, améliorer l'accès aux marchés, développer les infrastructures, gérer le changement climatique et améliorer l'accès universel aux services essentiels.

24. La réussite de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera indispensable pour surmonter les innombrables difficultés qui entravent leur développement. À cet effet, l'ANASE espère que les participants adopteront pour la prochaine décennie un cadre ambitieux, complet, tourné vers l'avenir et axé sur les résultats.

25. Le Programme d'action d'Almaty a été un cadre utile pour la formation de partenariats avec les pays en développement de transit et les partenaires du développement. Toutefois, les pays en développement sans littoral, malgré tous leurs efforts, restent à l'écart du commerce international et ont du mal à créer des réseaux de transport en transit. Leur désavantage territorial est aggravé par l'éloignement des marchés mondiaux, l'insuffisance des infrastructures de

transport et de lourdes formalités de franchissement des frontières, qui les empêchent d'exploiter pleinement les possibilités qu'offre le commerce extérieur en tant que moteur d'une croissance économique et d'un développement durables. Il convient donc que la communauté internationale accroisse son aide financière pour les aider à accélérer la réalisation des OMD.

26. **M. Pierre** (Haïti), intervenant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la CARICOM adhère aux déclarations faites par le Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Népal au nom du Groupe des pays les moins avancés. La crise économique et financière mondiale est presque surmontée, mais les populations des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, continuent de souffrir de ses conséquences. En fait, leur vulnérabilité s'accroît encore. On estime que l'insécurité alimentaire dans le monde a augmenté de plus de 9 % pendant la crise, en particulier dans les pays les moins avancés où la crise a aussi provoqué une forte aggravation du chômage. En outre, la pauvreté augmente dans les pays les moins avancés. Pour inverser cette évolution, il faut donner la priorité à la création d'emplois, à l'accroissement de la productivité agricole et à l'amélioration de la protection sociale.

27. La conclusion du Cycle de Doha est une des grandes priorités compte tenu de la nécessité de renforcer l'appui commercial aux pays les moins avancés. Il faut que ces pays bénéficient d'un accès préférentiel plus large que les autres pays, de manière à compenser en partie leurs handicaps. De plus, conformément aux engagements pris en 2005, il convient que les pays développés suppriment toutes leurs subventions d'ici à 2013, notamment les subventions à l'agriculture qui faussent considérablement le commerce extérieur et la production agricole des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés.

28. Le changement climatique menace l'agriculture des pays les moins avancés, qui est souvent leur principale activité économique. Seule une approche mondiale leur permettra de trouver le chemin d'un développement durable, d'autant plus que leurs difficultés sont liées entre elles. C'est pourquoi les pays en développement ont besoin d'un nouvel accord de protection de l'environnement avec des investissements publics dans les énergies

renouvelables, de manière à réaliser des économies d'échelle. Il convient aussi d'encourager le secteur privé à investir dans les activités respectueuses de l'environnement.

29. Le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 a causé de graves dommages à l'économie haïtienne et à des infrastructures déjà très fragiles. D'après le rapport du Secrétaire général, la perte financière à elle seule équivaut à 50 % du produit national brut (PNB) d'Haïti. Une grande réunion de donateurs s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 31 mars 2010 en vue d'aider à la reconstruction d'Haïti et les participants ont annoncé pour près de 9,9 milliards de dollars de contributions sur trois ans. La CARICOM apprécie beaucoup cette démonstration de solidarité de la communauté internationale, mais souligne par ailleurs que la reconstruction d'Haïti est une tâche urgente qui ne peut pas être accomplie si l'aide promise n'est pas décaissée.

30. Les pays les moins avancés sont tributaires de ressources financières externes et l'aide publique au développement (APD) est donc essentielle pour eux. En 2005, lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles, les pays développés se sont engagés à doubler d'ici à 2010 le montant de l'APD destinée à l'Afrique. L'augmentation promise aiderait les pays les moins avancés à faire face à l'impact de la crise économique et financière mondiale. Toutefois, d'après le rapport du Secrétaire général (A/65/80-E/2010/77), en 2009 l'APD bilatérale nette destinée à l'Afrique, en valeur réelle, n'a augmenté que de 3 % par rapport à 2008. En outre, quelques donateurs ont réduit leur APD ou ont décidé de remettre à plus tard la tenue de leurs engagements.

31. Il faut donc que la communauté internationale accroisse son appui aux pays les moins avancés et fasse preuve d'une plus grande souplesse pour permettre des interventions rapides et appropriées, dont notamment l'application de mesures anticycliques. Il est urgent de mettre en place des mesures mondiales de relance en faveur des pays les moins avancés pour éviter une réduction durable du taux de croissance suite à la crise. En outre, ces pays ont besoin d'une certaine marge de manœuvre en matière de politique budgétaire, de commerce extérieur et de politique macroéconomique pour atteindre leurs objectifs de développement.

32. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui est très importante pour

le développement des pays de la CARICOM, doit être axée sur les faiblesses de chacun des pays les moins avancés, notamment leur dépendance à l'égard de ressources externes, l'insuffisance des ressources humaines et la vulnérabilité face au changement climatique. Il importe d'aider les pays les moins avancés à se doter des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des mesures appropriées en vue de surmonter ces obstacles.

33. **M. Bartolozzi** (Paraguay), intervenant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que même si la crise économique pourrait être terminée, son impact est toujours fortement ressenti dans les pays en développement et en particulier ceux dont l'économie est la plus vulnérable. Les résultats économiques des pays en développement sans littoral ont été très affectés par la chute du commerce international, de plus de 13 % en volume et jusqu'à 23 % en valeur durant la première moitié de 2009, et par le déclin des prix des produits primaires. Ces pays ont bien compris que le commerce extérieur doit être le moteur du développement, mais leurs exportations sont handicapées par le fait qu'ils n'ont pas de façade maritime, qu'ils sont souvent très éloignés des principaux marchés internationaux et que leur infrastructure de transport est insuffisante. Dans ces conditions, la contraction des exportations, l'aggravation du déficit budgétaire et les difficultés d'accès au financement international sont autant de facteurs qui aggravent leurs problèmes économiques. Il faut donc que le commerce extérieur joue un rôle de premier plan dans le développement de leur économie.

34. Il faut que les pays développés fassent preuve de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires pour mener à bien le Cycle de Doha. La réduction ou l'élimination des subventions agricoles dans les principaux pays développés et une amélioration de l'accès aux marchés des produits non agricoles aideraient les pays en développement sans littoral.

35. L'APD reste indispensable, en particulier pour les pays en développement qui n'ont que des ressources intérieures limitées. Il faut améliorer considérablement le volume et la qualité de l'APD. En outre, il ne faut pas oublier que l'APD et l'aide pour le commerce sont des notions distinctes et qu'il convient donc de ne pas accroître l'une au détriment de l'autre.

36. Le changement climatique est une menace très sérieuse pour les pays en développement sans littoral,

notamment pour ce qui est de la réalisation des objectifs du développement convenus au niveau international, y compris les OMD. Il a déjà aggravé la dégradation des sols, la désertification et la déforestation.

37. Pour faire face au changement climatique, les pays en développement sans littoral doivent adopter des mesures tant d'atténuation que d'adaptation. Pour cela, ils ont besoin d'une aide de la communauté internationale sous forme de ressources financières, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

38. Les crises ont montré que les pays en développement sans littoral doivent transformer et diversifier leur économie pour devenir plus compétitifs sur le marché mondial, ce qui contribuera à accroître leur résistance aux chocs externes et à accélérer leur croissance économique. La mise en œuvre de mesures permettant d'atteindre dans les délais les objectifs du Programme d'action d'Almaty les aiderait à accélérer la réalisation des OMD.

39. **M. Mwanyula** (Malawi), intervenant au nom du Groupe des États africains, dit que la crise économique continue d'avoir des répercussions majeures sur les pays d'Afrique et en particulier sur ceux dont l'économie est la plus vulnérable. La contraction des échanges commerciaux s'ajoutant à la chute des cours des produits primaires s'est traduite par des résultats économiques très inégaux dans les pays du continent.

40. Le commerce extérieur étant le cœur de la croissance économique et du développement, l'absence de progrès dans le cadre du Cycle de Doha est très préoccupant. La plupart des pays africains n'ont pas de littoral et sont donc dépourvus d'accès au transport maritime, éloignés des principaux marchés internationaux et pénalisés par l'insuffisance des infrastructures de transport.

41. Les pays d'Afrique connaissent de nombreuses difficultés, outre la contraction de leurs exportations, l'aggravation des déficits budgétaires et la détérioration de l'accès aux financements. Il convient donc que les pays développés fassent preuve de la flexibilité et de la volonté politique nécessaire pour mener à bien le Cycle de Doha et que les plus importants d'entre eux réduisent ou suppriment leurs subventions à l'agriculture. En outre, une amélioration de l'accès aux marchés des produits non agricoles serait bénéfique pour les pays en développement sans

littoral. Il importe aussi de souligner qu'il faut accroître sensiblement le volume et la qualité de l'APD, sans que cela se fasse au détriment de l'aide pour le commerce.

42. Les conditions climatiques ont aggravé la dégradation des sols, la désertification et la déforestation dans de nombreux pays d'Afrique. C'est pourquoi il faut que le Groupe prenne des mesures d'atténuation et d'adaptation, et que la communauté internationale appuie pleinement leurs efforts par un financement fiable, la mise au point et le transfert de technologies et la création de capacités.

43. La crise économique et financière mondiale a montré qu'il est urgent que les pays d'Afrique mènent une transformation stratégique de leur économie et diversifient leurs capacités de production de manière à accroître leur compétitivité sur le marché mondial, à renforcer leur résistance aux chocs externes et à obtenir une croissance économique plus rapide et durable. La mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty dans les délais prévus apporterait une contribution directe à cette stratégie et aiderait les pays d'Afrique à progresser dans la réalisation des OMD.

44. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) dit que la communauté internationale doit démontrer une volonté de partenariat dans la mise en œuvre du document adopté à l'issue de la récente Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD, tienne ses engagements en matière de financement du développement, notamment dans le cadre du Consensus de Monterrey, et appuie les efforts faits par les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral pour atteindre les OMD d'ici à 2015. Il faut aussi que la communauté internationale profite de l'occasion offerte par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour réaffirmer ses engagements politiques et pour accroître l'APD. Le résultat de cette Conférence devrait donner la priorité au rôle positif du commerce extérieur, de l'investissement et du désendettement, renforcer les mesures d'appui en faveur des pays les moins avancés et aider à créer les capacités nécessaires pour obtenir un développement durable.

45. Depuis l'adoption du Programme d'Almaty, des progrès ont été faits en ce qui concerne l'augmentation de l'aide, la réduction de la dette extérieure et l'amélioration de l'éducation dans les pays en

développement sans littoral. Toutefois, comme il se pourrait que ces pays ne soient toujours pas en mesure d'atteindre les OMD dans les délais fixés, il convient que la communauté internationale renforce son appui en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures, la coopération en matière de transit et de transport régional, l'encouragement visant à inciter le secteur privé à participer à la construction d'infrastructures, les liaisons intrarégionales des réseaux ferrés et routiers et accroître notablement la part de l'APD et l'affecter aux infrastructures. La communauté internationale doit aussi promouvoir la facilitation des échanges internationaux et régionaux, élargir la portée des mécanismes de préférences commerciales en faveur des pays les moins avancés sans littoral et contribuer à renforcer les capacités de ces pays pour qu'ils puissent tirer parti de ces mesures commerciales préférentielles et accroître leur part du commerce international.

46. La Chine continuera d'appuyer les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, en respectant les principes de la consultation sur un pied d'égalité, de l'intérêt mutuel et du développement conjoint.

47. **M. Farias** (Brésil) dit que le cas de son pays a montré que les effets socioéconomiques de la récession mondiale peuvent être atténués par le maintien, voire l'expansion, des politiques de protection sociale. Outre qu'elles favorisent la justice sociale, les politiques en faveur des populations marginalisées fournissent un socle solide pour une croissance durable. Il convient donc que la communauté internationale accorde un appui financier et technique aux politiques nationales visant à favoriser la création d'emplois et d'activités rémunératrices. Elles devraient aussi renforcer les mesures de protection sociale telles que les programmes de repas scolaires, les programmes de travail rémunéré, les transferts financiers conditionnels et l'assurance contre les risques qui menacent la production agricole et la santé.

48. L'agriculture étant la principale activité économique de la plupart des pays les moins avancés, il faut accroître sa productivité. L'accès aux marchés en franchise de droits et de contingents est un premier pas dans la bonne direction mais il doit être complété par l'élimination des obstacles non tarifaires. Une véritable libéralisation du commerce international des produits agricoles, notamment au moyen de l'élimination des subventions qui faussent les

échanges, est une mesure essentielle à long terme pour le développement des pays les moins avancés.

49. L'augmentation de l'APD reste très inférieure à ce qui a été promis. Il faut donc que les pays donateurs tiennent leurs engagements et prennent des mesures pour améliorer l'appropriation locale, la transparence et le respect des obligations redditionnelles à l'égard des pays en développement, ce qui doit être considéré comme une priorité.

50. Dans le cadre de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il faut que la communauté internationale coopère pour formuler un nouveau plan d'action équilibré et cohérent, qui fixerait des objectifs clairs tant pour les gouvernements des pays les moins avancés que pour leurs partenaires de développement et en particulier les donateurs. Il faut aussi mettre au point des mesures pour faciliter la transition des pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés et les appliquer de manière à éviter que les flux d'aide soient réduits ou interrompus.

51. Le Gouvernement brésilien a collaboré avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue de renforcer l'appui régional aux pays sans littoral de cette région, et fait observer qu'une initiative en vue de l'intégration des infrastructures régionales d'Amérique du Sud, qui est en cours de mise en œuvre, contribue à la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Almaty. En outre, un groupe de travail sur les infrastructures, qui a été créé dans le cadre de l'Union des nations d'Amérique du Sud, est chargé d'examiner les projets d'intégration et les possibilités de financement.

52. **M^{me} Isler** (Suisse) dit que la Suisse attache une grande importance à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le développement, le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité sont étroitement liés entre eux, et l'accès à la justice, la protection de la dignité des personnes et des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination et l'exclusion sont les clefs d'une bonne gouvernance.

53. D'après la Banque mondiale, 19 des pays les moins avancés ont un État fragile du fait de l'insuffisance des capacités institutionnelles, d'une mauvaise gouvernance et de l'instabilité politique, et bon nombre d'entre eux sont en proie à un conflit ou à des violences armées. Il faut mettre en œuvre des

mesures adaptées à ces situations pour fournir les services essentiels, pour lutter contre les causes profondes des conflits et des violences et assurer une paix durable, faire respecter l'état de droit et accroître l'efficacité des institutions nationales. En réponse aux répercussions des récentes crises économique, financière et alimentaire, la communauté internationale doit appuyer les efforts faits par les pays les moins avancés pour diversifier leur économie et leur agriculture, notamment en s'intégrant dans des chaînes logistiques.

54. Le Gouvernement du pays de l'oratrice est particulièrement résolu à renforcer les capacités commerciales des pays les moins avancés. Son but est de promouvoir un commerce durable en aidant les producteurs à respecter des normes volontaires de durabilité, comme celle du commerce équitable.

55. L'application de telles normes pourrait ouvrir de nouveaux débouchés. La Suisse admet en franchise de droits et de contingents les produits provenant des pays les moins avancés. Toutefois, la libéralisation du commerce international à elle seule n'est pas suffisante et elle doit être exploitée de manière durable et intégrée dans le cadre des stratégies nationales de développement. À cet égard, la Suisse appuie des initiatives telles que le Cadre intégré renforcé en faveur des pays les moins avancés et le Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le commerce et la capacité de production et souligne l'importance croissante de la coopération Sud-Sud.

56. Pour éviter l'exclusion et lutter contre la pauvreté extrême, les pays les moins avancés doivent mettre en œuvre des politiques efficaces en faveur des pauvres, tel qu'un régime de protection sociale et des programmes de développement économique local. Tout aussi importants sont une éducation efficace et accessible à tous, des établissements de soins de santé accessibles et de bonne qualité et la distribution d'eau de boisson propre à toute la population, ainsi que les infrastructures essentielles de transport, d'énergie et de communication. Tout cela exige un État compétent, efficace et responsable qui s'emploie activement à promouvoir le développement, ainsi qu'un secteur privé dynamique et une société civile active. La communauté internationale doit appuyer ces efforts par l'APD et par d'autres mesures.

57. **M. Abay** (Éthiopie) dit que le programme d'action qui doit être formulé à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul doit être considéré comme une feuille de route permettant de hiérarchiser les priorités de ces pays en matière de développement. Il est essentiel d'évaluer les besoins de tous les pays les moins avancés, les examens régionaux qui ont déjà été faits et les résultats de toutes les réunions préparatoires en vue de la Conférence.

58. Comme la majeure partie des pays les moins avancés sont des pays africains, il convient que ce continent marginalisé soit la cible principale du Programme d'action d'Istanbul, qui devra contenir des engagements précis en vue de stimuler la production agricole de l'Afrique, de renforcer ses capacités institutionnelles et d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits des petits exploitants agricoles. Des mesures urgentes sont nécessaires pour aider les pays d'Afrique subsaharienne à atteindre les OMD et en particulier les Objectifs 4, 5 et 6.

59. Compte tenu du risque associé à la réorientation récente de l'aide au développement en faveur du secteur social, il faut que les partenaires du développement comprennent qu'il est nécessaire de préserver une allocation équilibrée des ressources pour que les pays les moins avancés puissent obtenir une croissance soutenue qui leur permettra à la fois de stabiliser la croissance de leur économie et d'assurer le progrès social. En outre, les nouvelles sources de financement du développement ne sauraient remplacer l'aide traditionnelle, qui doit être prévisible et suffisante.

60. Il convient que le document adopté à l'issue de la Conférence d'Istanbul accorde une importance appropriée à l'impact du changement climatique et aux mesures internationales d'appui aux pays les moins avancés pour la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation. De plus, pour aider les pays en développement sans littoral à répondre aux répercussions de la crise économique mondiale, il faut prendre dans les plus brefs délais des mesures pour appuyer leurs investissements dans les infrastructures et améliorer leur accès aux marchés extérieurs, notamment par l'accès à des ports fiables.

61. **M. Rajabi** (République islamique d'Iran) dit que la mise en place d'un système de transport en transit efficace et économique est une des grandes priorités

des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, car cela est indispensable pour leur croissance économique. À cet égard, le Programme d'action d'Almaty offre un cadre fondamental pour la formation de véritables partenariats entre les pays en développement sans littoral ou de transit et leurs partenaires de développement. Malgré un terrain montagneux, le pays de l'orateur a réussi à s'intégrer dans un des grands axes commerciaux de la région. Au cours des trois dernières décennies, il a beaucoup investi dans la construction de routes et de chemins de fer et relié des zones isolées aux principales villes. Avec l'aide de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la République islamique d'Iran a tenu deux ateliers sur la facilitation du transport ferroviaire et routier en transit et est en train d'accéder au programme du couloir de transport Europe-Caucase-Asie en vue de mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges.

62. La République islamique d'Iran est un important pays en développement de transit et a donc besoin à cet égard d'investissements et d'une aide financière plus importante des donateurs, des institutions internationales de financement et des agences d'aide au développement pour surmonter les obstacles qu'il rencontre dans la réalisation et l'entretien de ses itinéraires de transport multimodal.

63. **M. Çorman** (Turquie) dit que la communauté internationale doit s'appuyer sur le Programme d'action de Bruxelles et s'entendre sur une approche du développement qui tienne compte de la nouvelle conjoncture internationale. Le programme d'action qui sera adopté à l'issue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul devra prévoir des politiques spécifiques pour accroître la résilience des pays les moins avancés en améliorant leur capacité de production et leurs capacités institutionnelles. À cet égard, il est essentiel de s'appuyer sur le vaste potentiel humain de ces pays en améliorant l'accès à l'éducation et en particulier à la formation professionnelle.

64. Comme les capacités de recherche et d'innovation des pays les moins avancés sont limitées, il est essentiel de faciliter l'acquisition, le transfert et la mise au point de technologies dans ces pays et d'assurer une coopération scientifique et technique ainsi qu'en matière de recherche-développement. À cet effet, le Conseil de recherche scientifique et

technologique de Turquie et l'association sans but lucratif des organisations turques de recherche et de commerce organiseront ensemble, avant la Conférence d'Istanbul et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, une réunion visant à déterminer les besoins précis des pays les moins avancés et à examiner les questions appelant une décision ultérieure. Le Gouvernement turc espère que les organismes et institutions du système des Nations Unies prendront l'initiative d'organiser d'autres rencontres préparatoires de ce genre et se félicite du travail accompli par le groupe de personnes éminentes, qui aidera sans aucun doute à sensibiliser le public et à mobiliser les dirigeants politiques pour la Conférence.

65. Le secteur privé et la société civile jouent un rôle essentiel en appuyant les efforts des pouvoirs publics en vue de la nouvelle décennie du développement pour les pays les moins avancés. Les partenariats public-privé sont aussi essentiels. À cet égard, le secteur privé très dynamique de la Turquie participera activement à l'organisation de rencontres concernant le commerce international, l'investissement et les partenariats d'entreprise pendant la Conférence pour examiner de nouvelles pistes de coopération.

66. **M^{me} Chansamran** (Thaïlande) dit que le Gouvernement de son pays est très attaché au partenariat mondial pour le développement. Il a donc mené des programmes de coopération technique avec les pays voisins en vue de promouvoir une croissance durable et il s'efforce de partager les meilleures pratiques avec d'autres pays en développement partout dans le monde. La Thaïlande fournit une APD depuis 1992, décaissant des dons et des crédits assortis de conditions de faveur pour aider les pays les moins avancés, en particulier dans les domaines des infrastructures et des services d'utilité publique, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé publique et de l'éducation. Elle joue aussi un rôle très actif dans la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud et a collaboré avec la CESAP pour conseiller des politiques adaptées aux pays les moins avancés. L'oratrice a pris note du document récapitulant les résultats du dialogue Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et espère que les questions soulevées dans ce document seront traitées plus à fond pendant la Conférence d'Istanbul.

67. La Thaïlande considère comme prioritaire l'interconnexion des réseaux de transport pour faciliter l'intégration intrarégionale et interrégionale. Elle coopère avec les autres membres de l'ANASE ainsi qu'avec les partenaires de développement pour renforcer l'interconnexion régionale entre les pays de l'ANASE, est très favorable à l'élargissement des réseaux de transport de la région qui apportera des avantages économiques et facilitera la coopération régionale dans les domaines comme le tourisme, le commerce extérieur, l'investissement, les échanges culturels, l'échange d'informations et l'énergie et collabore étroitement avec des organisations régionales pour la réalisation de réseaux routiers et ferroviaires en Asie.

68. La Thaïlande étant l'un des premiers exportateurs de produits alimentaires, elle collabore avec les pays voisins dans le cadre d'une stratégie de coopération économique régionale pour renforcer la coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie. L'objectif est de réduire les écarts de développement au sein de la région, par exemple au moyen de programmes de production agricole sous contrat.

69. Pour terminer, l'oratrice dit que, comme l'APD reste indispensable pour les pays les moins avancés, elle compte sur les pays développés qui ont promis d'accroître leur APD pour la porter à 0,7 % du RNB pour continuer de s'efforcer d'atteindre cet objectif.

70. **M^{me} Borges** (Timor-Leste) dit que, durant les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il faut rappeler que les progrès accomplis dans ces pays ont été à la fois inégaux et insuffisants. À l'approche de la fin de la décennie du Programme d'action de Bruxelles, les pays les moins avancés continuent de rencontrer des obstacles à leur développement, tels que la faim, le changement climatique, la pauvreté et l'impact des crises mondiales. Cela a des répercussions négatives sur leur commerce extérieur et sur les ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme d'action. Les pays les moins avancés sont non seulement ceux qui souffrent le plus de l'impact des chocs externes, mais aussi ceux qui manquent le plus de mécanismes efficaces pour atténuer ces chocs.

71. L'aide internationale à l'appui des pays les moins avancés est essentielle : les problèmes mondiaux et régionaux appellent des solutions proportionnées, en particulier du fait que les économies nationales sont de

plus en plus intégrées et inséparables du système économique mondial. Néanmoins, le Timor-Leste assume la responsabilité première de son développement économique et social, considérant qu'il doit faire encore davantage. D'après le dernier rapport de la Banque mondiale, la pauvreté dans ce pays a diminué de 9 % au cours des trois dernières années.

72. L'APD en faveur pays les moins avancés a certes augmenté au cours des 10 dernières années, mais la majorité des donateurs n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,15 % à 0,2 % énoncé dans le Programme d'action de Bruxelles. L'appui aux pays les moins avancés n'est pas un effort de charité mais un investissement essentiel dans l'avenir : ces pays peuvent apporter une grande contribution à la sécurité mondiale et au développement durable.

73. Les pays les moins avancés offrent des conditions idéales pour mettre à l'épreuve les moyens de répondre au changement climatique et de s'y adapter. En outre, la plupart d'entre eux ont des ressources naturelles assez abondantes qui pourraient être exploitées pour créer de nouvelles industries et formes d'énergie respectueuses de l'environnement. Toutefois, le changement climatique menace tous les aspects de leur développement. Les efforts faits pour en atténuer les effets et s'y adapter absorbent des ressources qui seraient précieuses pour le développement, notamment dans les domaines de l'éducation, des infrastructures et de la création de capacités nationales.

74. Il faut aborder la prochaine Conférence d'Istanbul avec l'idée qu'il reste encore beaucoup à faire. Il convient d'exploiter l'élan positif qu'elle suscite pour obtenir un résultat qui permettra de faire des progrès sensibles en matière de développement durable.

75. **M^{me} Balli** (Togo) dit que la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles a donné des résultats mitigés. Les pays les moins avancés ont fait des progrès dans quelques domaines, mais dans l'ensemble on considère que leurs résultats sont bien inférieurs aux attentes. Il est aussi décourageant de constater que les pays les moins avancés auront du mal à atteindre plusieurs des OMD d'ici à 2015. Cela est dû au fait qu'ils doivent surmonter des contraintes structurelles alors que les ressources nécessaires pour financer leur efforts de développement sont très insuffisantes. Les crises alimentaire, énergétique, économique et

financière, s'ajoutant aux effets néfastes du changement climatique, ont encore accru leur fragilité.

76. En raison de leurs handicaps économiques, les pays les moins avancés ne pourront pas réussir leur développement sans aide extérieure : il faudrait que leurs partenaires de développement leur fournissent une aide financière prévisible et suffisante pour leur permettre de surmonter les tensions politiques et d'atteindre les OMD.

77. Malgré ses nombreuses difficultés, le Togo a fait des progrès dans le domaine de l'éducation et de la santé, notamment pour ce qui est de la lutte contre le VIH/sida. En outre, il a formulé un plan sur la période 2010-2015 en vue d'améliorer les conditions de vie de la population. Ce plan se fonde sur une stratégie définissant des mesures à court, moyen et long terme dans le but d'obtenir une croissance économique durable.

78. **M. Raja** (Inde) dit que pour obtenir une croissance équitable et durable de l'économie mondiale il faut que les fruits du développement et du progrès soient partagés entre tous les pays. C'est pourquoi l'Inde n'a cessé d'offrir une aide pour renforcer le processus de développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

79. La communauté internationale a fait le bilan des fruits du Programme d'action de Bruxelles, dont le succès semble seulement partiel. Un certain nombre de pays les moins avancés ont obtenu une certaine croissance de leur PIB mais celle-ci ne s'est pas traduite en une réduction de la pauvreté. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'on n'a pas éliminé les faiblesses structurelles de leur économie et leur vulnérabilité face à des chocs externes. Les pays les moins avancés ont fait de gros efforts pour atteindre les OMD, mais les crises financière, alimentaire et énergétique mondiales ont eu des répercussions négatives sur leurs acquis en termes de développement.

80. Les pays les moins avancés sont engagés dans une course contre la montre pour renforcer leur sécurité alimentaire en raison de l'expansion rapide de leur population urbaine et du déclin de la productivité de l'agriculture. Sur les 33 pays qui sont en situation permanente d'insécurité alimentaire, 22 font partie de la catégorie des pays les moins avancés.

81. Malgré une certaine diversification récente de leurs débouchés, la part des pays les moins avancés

dans les exportations mondiales ne dépasse pas 1 %. Il est donc urgent de renforcer leur participation au système commercial mondial par un accès en franchise totale de droits et de contingents. Il est aussi essentiel que le Cycle de Doha débouche sur un résultat favorable au développement pour appuyer ces pays et encourager leur participation au commerce mondial.

82. La crise financière et économique mondiale a aggravé le surendettement des pays les moins avancés. L'Inde appelle les institutions internationales de financement et les pays développés à offrir un allègement immédiat de la dette et à mettre à la disposition des pays concernés des ressources financières assorties de conditions de faveur pour stimuler la croissance et l'investissement. Elle demande en outre qu'on permette aux pays en développement de s'exprimer davantage et de mieux participer aux travaux des institutions de Bretton Woods.

83. Le changement climatique est un sérieux obstacle au développement des pays les moins avancés, qui ont besoin d'un appui financier et technique immédiat pour prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation.

84. Il faut repenser la stratégie de partenariat avec les pays les moins avancés. Il convient de faire une priorité de la mobilisation de ressources suffisantes et de l'élargissement de l'éventail des mesures internationales de soutien pour combler l'énorme déficit de financement de leur développement. Il faut que les pays tiennent leur engagement de fournir aux pays les moins avancés une APD équivalente à 0,15 à 0,2 % de leur RNB. Le transfert de technologies, le renforcement des capacités et des mesures additionnelles d'appui économique sont également essentiels.

85. L'Inde n'a jamais fléchi dans son appui en réponse aux besoins spéciaux des pays les moins avancés, notamment en leur faisant partager les enseignements tirés de son expérience du développement, des ressources technologiques et des conseils d'experts. Elle a accordé 1,2 milliard de dollars d'aide pour la reconstruction de l'Afghanistan et a offert en 2009 des prêts assortis de conditions de faveur ou des dons d'un montant total de 550 millions de dollars aux autres pays les moins avancés. En outre, des entreprises indiennes ont investi plus de 15 milliards de dollars dans l'aménagement

d'infrastructures dans les pays les moins avancés d'Afrique.

86. Conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Inde applique un régime de préférence en franchise de droits à tous les pays les moins avancés depuis avril 2008. Afin de stimuler les échanges bilatéraux, elle a offert à ces pays des lignes de crédit d'un montant total de 4 milliards de dollars depuis 2003.

87. Le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral a fait clairement reconnaître qu'un appui international soutenu est nécessaire pour répondre aux besoins spéciaux de ces pays. En moyenne, les pays en développement sans littoral paient deux fois plus cher pour le transport et l'assurance de leurs exportations que les autres pays en développement et trois fois plus que les pays développés. La communauté internationale doit s'employer à offrir des services de transport et de communication efficaces aux pays en développement sans littoral pour compenser leurs difficultés de transit et d'accès et leurs coûts. En outre, une solution ne peut être efficace que si elle tient compte aussi des difficultés que rencontrent les pays en développement de transit frontaliers de pays en développement sans littoral.

88. L'Inde, qui a conclu des accords de coopération bilatérale spéciaux avec ses voisins sans littoral pour faciliter le transit de leurs marchandises par son territoire, considère la poursuite du renforcement de ses liens avec ces pays, notamment dans le cadre d'une initiative régionale, comme une priorité.

89. **M. Momen** (Bangladesh) dit que les pays les moins avancés se heurtent toujours à des obstacles et des contraintes structurelles qui entravent leurs efforts de développement et restent très vulnérables face à des chocs externes. Au terme de la décennie du Programme d'action de Bruxelles, le Bangladesh est très préoccupé par l'insuffisance des progrès réalisés par rapport aux objectifs du Programme, en particulier pour ce qui concerne la pauvreté, la faim, l'égalité des sexes et la mortalité maternelle. Les crises financière, pétrolière, alimentaire et climatique mondiales ont déjà compromis le développement des pays les moins avancés, où le nombre de personnes qui vivent dans une pauvreté extrême reste très élevé et les perspectives de réalisation des OMD incertaines.

90. Les pays les moins avancés, qui étaient déjà marginalisés par rapport au commerce Nord-Sud, le sont de plus en plus aussi par rapport au commerce Sud-Sud. Néanmoins, l'accès en franchise de droits et de contingents offert par certains pays en développement est le bienvenu. D'autres pays en développement feront de même. Les pays les moins avancés ont besoin d'une aide pour le renforcement des capacités en rapport avec le commerce extérieur, qui est urgent. En particulier, il convient que l'Initiative Aide pour le commerce les aide en éliminant les contraintes de l'offre et en luttant contre l'érosion des préférences. En outre, il faut assurer un financement suffisant du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et simplifier leur processus d'accession à l'OMC.

91. Depuis 1990, l'APD aux pays les moins avancés a plafonné à 0,09 % du RNB des pays développés, alors que ces pays avaient promis d'atteindre 0,2 %. Il faut donc qu'ils tiennent leur engagement de fournir aux pays les moins avancés une APD équivalente à 0,2 % de leur RNB en 2010. En outre, il faut que cette APD soit offerte sous la forme d'un appui budgétaire direct, fiable et souple, d'autant que les partenaires du développement n'ont pas encore défini une base objective et transparente pour la répartition de leur aide entre les pays bénéficiaires. Les conditionnalités, l'imprévisibilité et l'affectation de l'APD font sérieusement obstacle à l'efficacité de l'aide. L'aide est souvent étroitement ciblée et ne permet pas de faire des progrès suffisants dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

92. L'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette est le bienvenu et a libéré quelques ressources pour la lutte contre la pauvreté et le développement humain, mais tous les pays les moins avancés n'en bénéficient pas. Il convient donc d'élargir ces initiatives aux pays qui en sont exclus. Il faut annuler au plus vite la totalité de l'encours de la dette multilatérale et bilatérale des pays les moins avancés. Cela doit s'accompagner de mesures complémentaires et d'autres aides inconditionnelles afin d'assurer la viabilité de la dette des pays les moins avancés.

93. Le Bangladesh est préoccupé par le fait que les particularités des pays les moins avancés ne sont pas convenablement prises en considération dans les rapports du Secrétaire général concernant les questions économiques et sociales, qui devraient contenir une

section fournissant des données et renseignements sur ces pays et en particulier sur leur déficit de financement. Cela est particulièrement important pour permettre une analyse des progrès accomplis dans les pays les moins avancés sur une base sectorielle.

94. Le blocage des négociations du Cycle de Doha et le fait que la plupart des partenaires du développement n'ont pas tenu leurs engagements a compromis les acquis du passé. Il faut que la communauté internationale fasse tout son possible pour mener à bien le Cycle de Doha, qui doit éliminer toutes les subventions à l'agriculture et offrir aux pays les moins avancés un accès en franchise de droits et de contingents aux marchés des pays développés.

95. Pour terminer, l'orateur souligne que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul doit être l'occasion d'une évaluation détaillée de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et déboucher sur l'adoption d'un programme d'action ambitieux, tourné vers l'avenir et axé sur les résultats pour la prochaine décennie. Le résultat de la Conférence d'Istanbul doit être un nouveau cadre de partenariat pour le développement durable et une croissance économique soutenue des pays les moins avancés, en facilitant leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

La séance est levée à 13 h 5.